

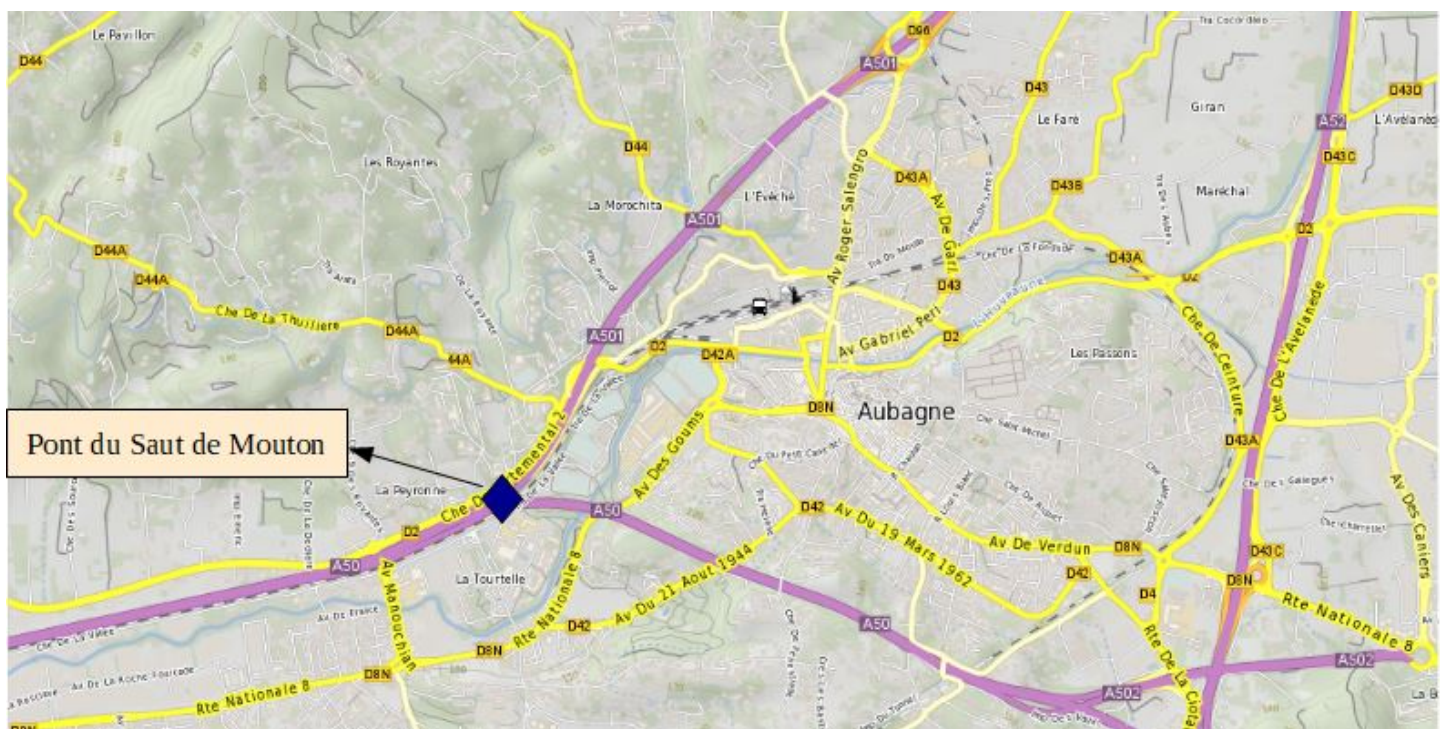


Vendredi 4 juin 2021

A50 – Aubagne Travaux d'investigation sur le Pont du Saut de Mouton

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne informe les usagers de la route et les transporteurs que des travaux d'entretien vont être réalisés sur le **pont dit du "Saut de Mouton"**, localisé sur la commune d'Aubagne dans le département des Bouches-du-Rhône, au PR 13+395 de l'A50 reliant Toulon à Marseille.

Cet ouvrage permet à l'autoroute A50 de franchir l'autoroute A501, les voies SNCF et une voirie communale (la Traverse de la Vallée).



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Afin d'établir un futur programme d'entretien et de réparation, cet ouvrage fait l'objet d'une campagne d'investigation majoritairement réalisée de nuit.

Néanmoins, l'expertise de la chaussée par caméra thermique nécessite des travaux de jour avec des conditions météo appropriées.

C'est pourquoi, **le dimanche 6 juin 2021 de 13H30 à 16H30**, les restrictions de circulation suivantes seront mises en œuvre :

- ◆ **Neutralisation, alternativement, de la voie rapide puis de la voie lente de l'A50 sur l'ouvrage dans le sens Marseille vers Toulon,**
- ◆ **Limitation à 50km/h à l'approche et au droit du chantier.**

Une information aux usagers de ces restrictions de circulation sera également assurée par la DIRMED au travers des panneaux à messages variables.

*La DIR Méditerranée vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée et recommande la plus grande prudence aux abords du chantier et des déviations.
Restez vigilants et adaptez votre vitesse !*



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

